Groupe La Banque Postale

Charte de l'engagement avec contreparties entreprises

Date : 07/09/2026

1 Objectif d'engagement

Le Groupe La Banque Postale est convaincu qu'aux côtés d'autres parties prenantes, comme les ONG ou les consommateurs, les institutions financières ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des entreprises dans leur trajectoire vers des pratiques durables. Le dialogue avec les sociétés vise un double objectif :

- Mieux comprendre les politiques et pratiques des sociétés afin de renforcer les analyses menées par les équipes. Ce dialogue avec les émetteurs/clients vise à collecter des informations complémentaires ou à affiner la compréhension des éléments publiés en matière de durabilité ;
- Encourager l'intégration des enjeux du développement durable dans la stratégie des entreprises, la formalisation de politiques robustes contribuant à la prévention des risques ESG, leur mise en œuvre dans les pratiques opérationnelles des sociétés, ainsi que le renforcement de la transparence des sociétés quant aux politiques, objectifs et résultats ESG.

L'objectif est d'inciter les entreprises à continuellement améliorer leurs politiques et pratiques pour qu'elles s'inscrivent dans une trajectoire durable.

Les politiques d'engagement des entités du Groupe La Banque Postale visent à réduire son exposition indirecte à des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance par une action proactive visant à encourager les entreprises investies ou financées à elles-mêmes améliorer la gestion de leurs risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les politiques d'engagement peuvent également avoir pour objectif de contribuer à transformer les pratiques des sociétés investies ou financées afin d'accroitre leur contribution à un impact sociétal positif.

Les entités du Groupe ont décliné leurs propres politiques d'engagement/vote. Chaque entité exerce ses droits de vote et conduit ses dialogues de manière indépendante dans le respect de ses politiques respectives et conformément à ses mandats et obligations fiduciaires.

Gestion des conflits d'intérêts

Dans le cadre de l'exercice des droits de vote et de la conduite des dialogues, les entités du groupe La Banque Postale peuvent être confrontées à des situations de conflit d'intérêts.

Une situation de conflits d'intérêts est définie comme étant une situation opposant les intérêts des entités du Groupe LBP (ou de ses personnels) à ceux d'un client, une situation opposant les intérêts des actionnaires du Groupe LBP (ou de ses personnels) à ceux d'un client, ou une situation opposant les intérêts d'un client à ceux d'un autre client.

Les entités du groupe La Banque Postale mettent en œuvre un dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts afin de garantir et respecter la primauté de l'intérêt

fiduciaire, notamment par rapport à leurs intérêts propres, à l'intérêt de leurs personnels et/ou aux intérêts du groupe LBP et du groupe Caisse des Dépôts.

2 Modalités

Au sein des entités du Groupe, des équipes spécialisées sont responsables de l'engagement.

Engagement bilatéral

Le dialogue et l'engagement bilatéral avec le management des entreprises investies et financées peut être à l'initiative des entreprises ou des équipes des entités du Groupe La Banque Postale elles-mêmes. Les échanges peuvent prendre la forme de dialogue en direct et/ou de courriers/mails formalisant des retours, interrogations et recommandations des entités du Groupe La Banque Postale concernées.

Engagement collaboratif

L'engagement collaboratif est mené avec d'autres investisseurs sur un enjeu partagé. Ces initiatives peuvent compléter utilement la démarche initiée au niveau bilatéral. Les entités du Groupe La Banque Postale peuvent s'impliquer dans un rôle de soutien ou de pilotage de ces initiatives.

Ces échanges bilatéraux ou collaboratifs peuvent notamment s'effectuer dans les cadres spécifiques des assemblée générales d'une part et d'autre part d'évaluation et gestion des controverses/points faibles identifiés.

Vote en assemblées générales

Le Groupe La Banque Postale considère que le vote aux assemblées générales fait pleinement partie du processus de gestion, et exercent ses droits de vote selon les principes fixés dans ses politiques de vote. L'exercice des droits de vote peut constituer un levier de formalisation de l'expression de ses attentes actionnariales.

LBP AM a formalisé une politique de vote qui expose le périmètre et la procédure de vote aux assemblées générales d'actionnaires ainsi que les critères selon lesquels sont approuvées ou rejetées les résolutions soumises au vote des actionnaires.

CNP Assurances a également élaboré une politique de vote qui décrit ces principes par thématique. Les principes énoncés dans la politique de vote visent à favoriser un développement durable des entreprises, en soutenant les stratégies de développement qui tiennent compte des impacts sur l'ensemble des parties prenantes.

Thématiques d'engagement

Les activités d'engagement des entités du Groupe s'étendent aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le Groupe La Banque Postale, conformément à l'accord de Paris sur le climat, a l'ambition de rendre ses financement et investissements compatibles avec un développement bas carbone et résilient au changement climatique. L'engagement avec les entreprises est un levier important d'atteinte de cet objectif.

A travers du dialogue, les entreprises peuvent être notamment encouragées à

- Formaliser des plans de transition climat robustes et alignés sur la science ;
- Evaluer, réduire et publier leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et leur exposition aux risques climatiques physiques et de transition ;
- Mettre en place un plan d'adaptation ;
- Prendre en compte la notion de la transition juste.

Le Groupe La Banque Postale s'engage en faveur de la protection de la nature et souhaite inciter les entreprises à maîtriser leurs impacts sur la nature et leurs dépendances au capital naturel. Les thématiques considérées peuvent notamment comprendre les suivantes :

- Les politiques, objectifs et actions de l'entreprise concernant la protection et la restauration de la nature ;
- La déforestation, la conversion des écosystèmes et la surexploitation ;
- Les pesticides ;
- La pollution ;
- L'eau ;
- L'économie circulaire.

Le Groupe La Banque Postale s'engage à respecter les droits humains internationalement reconnus. Afin de prévenir, atténuer et remédier aux potentiels impacts négatifs sur les droits humains liés à leurs activités d'investissement et de financement, le Groupe s'engage à conduire un engagement actif auprès des entreprises investies et financées.

L'engagement vise notamment à renforcer la compréhension des enjeux droits humains, à alerter sur des risques systémiques auxquels les entreprises pourraient être confrontées et à promouvoir le respect des droits humains. Il peut s'articuler autour des axes suivants :

- La mise en œuvre d'une diligence raisonnable conforme aux Pacte mondial des Nations unies et aux Principes directeurs de l'OCDE ;
- La maîtrise des risques liés aux atteintes aux droits humains auxquels ils sont exposés ;
- Cessation et remédiation des impacts sur les droits humains en cas de controverse majeure.

Le Groupe La Banque Postale est également sensible aux sujets de gouvernance. Les démarches d'engagement visant à améliorer les pratiques des entreprises en matière de gouvernance peuvent porter sur les thématiques suivantes :

- Affectation du résultat et partage de la valeur ;
- Opérations sur le capital ;
- Structure du conseil d'administration ou de surveillance ;
- Rémunération des dirigeants et des administrateurs non-exécutifs ;
- Droits des actionnaires ;
- Conventions réglementées ;
- Commissaires aux comptes ;
- Association des salariés à la gouvernance et au capital des entreprises ;
- Prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans la gouvernance des entreprises.